

Compte rendu conseil d'école du vendredi 7 novembre 2014 ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE du MESNIL-THERIBUS
--

Présents :

Enseignants : Mme Caqueriot, Mme Miramende, Melle Barbier (secrétaire), Melle Renault.

ATSEM : Mme Letellier, Mme Gallien

Parents élus : Mmes Victoire, Gainche, Oullier, Dubois, Jauregui

Maire : M. Chaineaud, Mme Houssaye (adjointe)

Excusés : Mlle Rogeret et Mme Lerault (enseignantes), M Lemercier (IEN), Mme Bodini (parent)

1) Résultats des élections

Nombre d'inscrits	122
Nombre de votants	49 (20 nous sont parvenus après la date)
Nombre de votes blancs ou nuls	7
Nombre de suffrages exprimés	42
Taux de participation	40,16 % (57.48% en 2014)

Quatre parents titulaires sont élus : Mmes VICTOIRE, GAINCHE, OULLIER, DUBOIS

Deux parents remplaçants sont élus : Mmes BODINI et JAUREGUI.

2) Règlement du conseil d'école

Le conseil d'école :

Est constitué du directeur et des enseignants (de l'école, du réseau) Le directeur est le président de ce conseil, du maire et/ou de son représentant, des représentants des parents élus (seuls les parents titulaires ont une voix délibérative), un délégué DEN.

Ce conseil est constitué pour l'année. Il se réunit au moins une fois par trimestre à la demande du directeur, du maire ou de la moitié des membres.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur, établit le projet pédagogique de la semaine scolaire (horaires de l'école), donne son avis et des suggestions quant aux actions pédagogiques et éducatives, utilisation des moyens alloués à l'école, l'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, La protection et la sécurité autant au temps scolaire et périscolaire, le respect des valeurs de la République.

Statue sur les propositions pédagogiques et adopte le projet d'école (adopté en 2013).

Donne son accord pour l'organisation des activités complémentaires, sportives et culturelles, pour les actions établis par le conseil école-collège.

Est consulté par le maire quant à l'utilisation des locaux scolaires hors des heures d'ouverture.

Est informé des choix des manuels scolaires et des matériels pédagogiques, de l'organisation des aides spécialisées, des rencontres enseignants-parents

3) Règlement intérieur

Selon les décisions prises aux conseils d'école de l'année dernière deux ajouts sont nécessaires :

L'accueil des CM le matin évolue, celui-ci s'effectue en classe

Les informations délivrées par les parents pour les fins de classe qui deviennent des preuves législatives (note de service n°NS-2014-04).

L'avenant au règlement intérieur a été voté et accepté à l'unanimité.

4) **Effectifs 2015/2016**

7 PS
10 MS 17 PS/MS
10 GS
8 CP 18 GS/CP
10 CE1
10 CE2 20 CE1/CE2
12 CM1
13 CM2 25 CM1/CM2

En 2014 :

10 PS
11 MS 21 PS/MS
8 GS
13 CP 21 GS/CP
11 CE1
11 CE2 22 CE1/CE2
14 CM1
11 CM2 25 CM1/CM2

80 élèves au total (89 en 2014)

5) **Organisation scolaire 2016/2017**

Rappel organisation 2015/2016

La classe débute à 8h30 pour se terminer à 11h30 et reprend à 13h pour prendre fin à 15h15, durant ce temps scolaire, les élèves sont sous la responsabilité de la directrice.

De 15h15 à 16h, les enfants sont pris en charge pendant le temps d'accueil périscolaire (TAP) par le personnel communal et du centre social de Chaumont. Ils sont donc sous la responsabilité de la commune.

Durant cet horaire, ils peuvent également être pris en aides pédagogiques complémentaires (APC) par l'enseignant de leur classe ; ils sont alors sous la responsabilité de la directrice.

Les TAP sont organisés par l'équipe de Mme Berletti, Mme Gallien et Mme Letellier. Les élèves sont répartis selon leur classe d'âge en 3 groupes. Une participation financière est demandée aux familles.

Un accueil périscolaire est assuré sous le préau de l'école élémentaire par le centre social de Chaumont de 7h à 8h30 et de 16h à 19h30.

Pour la rentrée 2016 :

L'organisation suivrait le même modèle, mais :

- Comme une baisse des effectifs est prévue, le nombre de classes pourrait diminuer. Les instances décisionnelles préviendront la directrice en fin d'année scolaire.
- Le maire, monsieur Chaineaud, explique qu'un bureau d'étude a proposé un regroupement scolaire avec le village de Jouy sous Thelle aux deux mairies. Compte tenu des transformations à effectuer dans les locaux, d'un changement inapproprié des salariés des communes, les mairies ont décidé de ne pas accepter cette proposition de RPI.

6) **Aide personnalisée**

Les APC se déroulent dans les classes le lundi de 15h15 à 16 h pour les activités liées au projet d'école. Et pour les élèves qui ont des difficultés ponctuelles le jeudi aux mêmes horaires.

Celle-ci n'est pas obligatoire mais vivement conseillée par l'enseignante.

7) **Sécurité**

Le premier exercice d'alerte incendie s'est déroulé le 10 septembre.

Les élèves étaient en sécurité dans le parc de l'église en 5 min.

Le maire sera averti de la période où se dérouleront les prochains exercices qui seront scénarisés.

Le maire informe l'école que la dernière commission de sécurité date de 2012 et qu'une révision des extincteurs est faite chaque année.

8) **Coopérative scolaire**

En septembre 2014, la coopérative a démarré avec 3 135,76 euros en caisse, ce qui a permis de payer l'abonnement aux incorruptibles, la participation au théâtre de Beauvais et à un spectacle pour les maternelles, et les abonnements à l'USEP pour les classes élémentaires, payer les photos, l'assurance pour les personnels et les enfants pendant le temps scolaires et l'adhésion à l'OCCE, le goûter de Noël et de Carnaval, Kangourou des maths, les divers achats de classes (travaux, matériel et projets d'école).

En septembre 2015, la coopérative redémarre avec 3 174 euros.

Cette année elle sera utilisée en outre : Le théâtre (cosubventionné avec la mairie) pour les élémentaire, un spectacle pour les maternelles (transport subventionné par la mairie), les divers achats de projets, l'USEP des GS au CE2. Les Kangourou pour les GS/CP et les CM, les incorruptibles pour les maternelles et les CE.

9) **Projets, activités pédagogiques**

Comme chaque année les actions sportives avec des éducateurs spécialisés seront :

L'escrime : du 10 novembre au 5 janvier, le mardi matin. (7 séances) pour les CE et le CM

La natation à l'AquaVexin : du 26 janvier au 21 avril, le mardi matin (9 séances) pour l'école élémentaire.

Le tennis du 22 avril au 10 juin, le vendredi après-midi (8 séances) Pour les CE et les CM

L'escrime, le tennis sont pris en charge par la communauté de commune.

La natation par le conseil départemental et le transport jusqu'à la piscine des deux cars par la mairie.

Toutes les 2 semaines, le vendredi matin, une action bibliothèque bénévole est organisée par Mme Servidio et Mme Victoire, les élèves empruntent des livres pour les ramener chez eux.

Les projets de classe :

L'aquarium de classe des CE, des GS/CP, et des maternelles

Le carnet de village du style carnet de voyage

Le projet « étamines » (projet d'écriture collective et de lecture de réalisations d'autres classes)

La liaison CM2/6ème :

Avec une classe de 6^{ème} et leur enseignant de lettres, les élèves de CM vont réaliser des contes communs.

Avec une classe de 6^{ème} et leur enseignant d'anglais, les élèves de CM vont réaliser une correspondance en anglais.

Le projet d'école :

Deux grands axes :

- La réalisation d'un recueil de contes, accès sur la production d'écrits (syntaxe, vocabulaire, orthographe)
- Le développement coopératif du jardin (plantation, décoration, entretien)

Voyage des CM : Monsieur le maire abordera au conseil municipal le sujet de l'aide financière pour un voyage avec nuitée des CM (courant décembre). Mais concernant un séjour à la montagne, le coût est trop élevé pour la commune, monsieur le Maire a étudié cependant d'autres propositions.

Spectacle annuel: Nous demandons une subvention à la mairie pour ce spectacle qui est accepté. Le spectacle concernera toutes les classes de l'école, début 2016.

Les actions de l'APEMT pour soutenir les activités de l'école : Halloween, sapin, les gâteaux, une tombola, le loto (30 janvier 2016), carnaval, kermesse.

Cette année, l'APEMT a doté l'école de meubles de cuisine (jeux) pour la maternelle, et d'un vidéo projecteur pour l'école.

10) Intervenants

Jérôme Phillipeto agréé par l'Education Nationale, rémunéré par la communauté de commune, va intervenir en escrime.

Florian Panel agréé par l'Education Nationale, rémunéré par la communauté de commune, va intervenir en Tennis.

Mmes Servidio et Victoire à la bibliothèque qui sont bénévoles.

11) Travaux, matériels, budget

Les vitres cassées des CM, des CE et des maternelles ont été changées. Il reste tout de même deux vitres avec éclats.

Le bord de l'ALGECO a été réparé.

Les lumières ont été changées.

L'équipe enseignante rappelle son souhait pour équiper la maternelle d'un mobilier aux normes de sécurité. (Les meubles actuels sont dégradés).

Dans l'ALGECO la barre de seuil entre le dortoir et la classe se décolle.

Un autre rappel quant à la demande d'un abri vélo afin de les protéger des intempéries.

Les budgets 2016 de fonctionnement et d'équipement seront votés en mars 2016.

La mairie accepte d'offrir un sapin de Noël à la classe maternelle et à l'école.

Prochain conseil d'école : le 20 février 2015

Vote pour le règlement intérieur de l'école

Mme CAQUEROT	<i>Signature</i>
Mme MIRAMENDE	
Mlle BARBIER	
Mlle RENAULT	
Mlle HOUSSAYE	
M CHAINEAUD	
Mme VICTOIRE	
Mme GAINCHE	
Mme OULLIER	
Mme DUBOIS	

**Emargement pour accord de la lecture du compte rendu du conseil
d'école**

Mme CAQUERIOT	<i>Signature</i>
Mme MIRAMENDE	
Mlle BARBIER	
Mlle RENAULT	
M CHAINEAUD	
Mme HOUSSAYE	
Mme VICTOIRE	
Mme GAINCHE	
Mme OULLIER	
Mme DUBOIS	
Mme BODINI	
Mme JAUREGUI	
Mme LETELLIER	
Mme GALLIEN	